

## Phase 2 du déconfinement progressif des services municipaux à Annemasse

**Le 2 juin, la Ville d'Annemasse est passée d'une logique de service public municipal minimum à une logique d'ouverture par principe, mais progressive en raison des protocoles sanitaires de protection des usagers et des agents encore en vigueur.**

**Voici un second point sur l'ouverture au public des différents services municipaux.**

Le 11 mai a marqué le début d'une phase de déconfinement progressif. Le maintien d'un service municipal minimum qui s'élargit progressivement était la règle du 11 mai au 2 juin.

A compter du 2 juin, la **reprise des services municipaux devient la règle** mais elle ne peut se faire que progressivement et selon des modalités aménagées, les protocoles sanitaires nationaux en vigueur restant à ce jour inchangés.

**La situation sera à nouveau réévaluée à partir du 22 juin.**

L'élargissement de ces ouvertures fera l'objet d'une communication sur les supports habituels de communication de la Ville. Des précisions et informations complémentaires vous seront apportées au fur et à mesure sur les modalités d'accès aux services ouverts.

### Le CCAS

**Le CCAS (centre communal d'action sociale) a rouvert ses portes au public le 8 juin, sur rendez-vous uniquement.** Le nombre de personnes accueillies en salle d'attente est limité à 3.

Les demandes d'aide sociale et d'accompagnement de l'écrivain public sont traitées uniquement sur rendez-vous individuels.

La récupération des courriers pour les personnes domiciliées au CCAS continue de se faire à l'accueil général de l'Hôtel de Ville.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'espace Colette Belleville

**L'Espace Colette Belleville a rouvert son accueil au public le 8 juin.** Le nombre de personnes dans la salle d'attente est toutefois limité à 3.

Les visites à domicile ont repris, dans le respect bien sûr des gestes barrière.

**Les activités collectives ont également repris à partir du 8 juin**, mais sous une forme aménagée : elles sont remplacées par des rencontres à thèmes de groupes inscrits de 5 personnes maximum. Les activités sans contact en extérieur sont privilégiées (goûters, marches, discussions...).

**Le restaurant a rouvert le mercredi 10 juin**, mais la capacité d'accueil est limitée pour assurer le respect des distances sociales.

Les personnes pour lesquelles des difficultés sur la nutrition ont été identifiées sont privilégiées.

## La Bulle

**Après avoir mis en place le "Click & Collect", la Bulle, tiers-lieu culturel, a rouvert ses portes l'après-midi du mercredi 10 juin.** Elle a décidé d'accueillir partiellement et progressivement le public.

Choisir des documents, lire et jouer sur place (jeux de société et jeux vidéos) est désormais possible, mais l'accès à la Bulle se fait **uniquement par rendez-vous** : par téléphone au 04 50 84 23 24, ou par email à [labulle@annemasse.fr](mailto:labulle@annemasse.fr)

Il est également possible de s'inscrire directement à l'entrée de la Bulle.

### > De nouveaux jours et horaires d'ouverture temporaires

- Mardi : de 13h à 20h.
- Mercredi : de 9h à 12h et de 13h à 18h, avec animations extérieures l'après-midi.
- Samedi : de 10h à 12h et de 13h à 18h.

### > Nouveauté : des animations extérieures

Les mercredis après-midi et les jeudis matin, diverses animations seront organisées en extérieur : des lectures individuelles et/ou collectives, des jeux de société et des jeux d'extérieur...

Plus d'informations seront prochainement données sur les supports de communication habituels.

### > Des mesures de sécurité mises en place

Pour limiter les risques, **10 personnes** peuvent entrer simultanément au sein des locaux et pour une durée de **30 minutes maximum**.

2 personnes sont autorisées dans l'espace Gaming.

Le **port du masque est obligatoire** dès 11 ans, le lavage des mains l'est aussi, pour tous.

**A noter** : s'agissant de la Bibliothèque Pierre Goy, au vu des contraintes techniques du bâtiment, la réouverture partielle est en cours d'étude pour être effective avant fin juin. Plus d'informations à venir.

## Le J.5

**La structure d'information jeunesse J.5 est également de nouveau accessible au public, uniquement sur rendez-vous.**

Les horaires sont les suivants : du mardi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

## Périscolaire : il est encore temps de s'inscrire

Pour rappel, les pré-inscriptions pour les services périscolaires pour l'année 2020-2021 ont démarré lundi 20 avril selon une procédure totalement dématérialisée.

**Les inscriptions sont accessibles sur l'Espace Citoyen depuis le site Internet de la Ville.**

La date limite initiale du 31 mai ayant été prolongée, les familles peuvent toujours effectuer leur inscription.

**Elles sont toujours invitées à le faire en ligne, mais elles peuvent désormais également le faire en mairie, uniquement sur prise de rendez-vous.**

Les personnes rencontrant des difficultés pour assurer ces démarches sur Internet peuvent contacter le service éducation par email à [service.education@annemasse.fr](mailto:service.education@annemasse.fr) ou par téléphone au 04 50 95 07 33 ou au 04 50 95 07 34.

## Activités jeunesse estivales

**Les services des Sports, Éducation, Jeunesse et la MJC d'Annemasse proposent aux parents annemassiens de quoi occuper leurs enfants et ados (3-17 ans) cet été.**

Au programme : des activités de pleine nature, des activités multi-sports, un stage de cinéma ou encore un stage pour bien préparer la rentrée (de la 6e à la 3e).

Les effectifs seront cette année réduits et les consignes sanitaires adaptées à la situation.

Le tarif est basé selon le quotient familial.

Détail du programme sur [annemasse.fr](http://annemasse.fr), et inscriptions auprès des services municipaux cités ci-dessus.

**S'agissant des accueils de loisirs**, le service Education accueillera les enfants de petite section, moyenne section et grande section (3 à 6 ans).

Pour tenir compte des mesures sanitaires à respecter, la capacité d'accueil est diminuée par rapport aux autres années.

Les adaptations seront les suivantes :

- petites groupes : les activités devront compter 12 personnes au maximum, adultes compris.
- groupes "fixes" : éviter le brassage d'enfants d'un jour à l'autre.
- organisation de sorties en 1/2 journée et non plus en journée.

Lavage de mains avant chaque activité, désinfection des lieux et distanciation sociale seront également scrupuleusement respectés.

Accueil de 7h à 18h, du 8 juillet au 21 août. Petit-déjeuner, repas de midi et goûter seront proposés sur place.

**L'accueil de loisirs pour les enfants de plus de 6 ans sera assuré par la MJC.**

***Vous pourrez retrouver les informations régulières sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville [www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr)***

***Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l' « Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).***